

Chapitre 7

Mobilités transnationales à l'initiative des femmes marocaines

Les réseaux migratoires d'allié-e-s

Fatima Qacha

Introduction

Cette contribution revient sur les implications des femmes relevant de la procédure du « regroupement familial » dans les mobilités transnationales, et leurs places dans les réseaux migratoires en particulier familiaux. D'abord éclipsées par la migration des hommes recrutés en France dans le cadre de l'appel à la main d'œuvre, leur visibilité médiatique, politique et académique, à partir du milieu des années 1970, fut problématique à bien des égards. Les stéréotypes projetés sur ces femmes migrantes ont longtemps masqué leur rapport actif à la migration. Leur statut administratif de rejoignantes, assimilé à un mode migratoire « passif », voire « non autonome », ainsi que leur peu de visibilité sur le marché du travail ont eu pour effet un intérêt moindre pour ce type de migration (Morokvasic, 2011). Ces femmes sont surtout associées aux thèmes de l'immigration/intégration et de l'accès au marché du travail. Dans un second temps, l'introduction d'une perspective de genre dans les études migratoires a concordé avec la mise en visibilité des migrations de travail d'autres femmes liées à la progression des flux féminins en provenance des pays du sud vers le nord. L'intensification de ce phénomène migratoire liée à une demande de main d'œuvre spécifique a fait l'objet de nombreux travaux, mais a contribué par la même occasion à invisibiliser une nouvelle fois les femmes qui émigrent, depuis plusieurs décennies déjà, par la voie du regroupement familial. Le modèle de la migration de travail des femmes dites « seules », voire « indépendantes », a pour partie voilé la continuité des processus migratoires historiques et contemporains, et les fortes implications des femmes du « regroupement familial » dans les mobilités transnationales des femmes dites « seules ». Ainsi si on note une plus grande visibilité des femmes dans les migrations, elle concerne davantage les femmes qui partent, moins celles du regroupement familial et « celles qui restent » dans les localités d'origine (Cortés, 2016). Nous nous intéresserons, à partir des migrations féminines marocaines, à ces femmes quel que soit leur statut au regard de la migration. Si les hommes ne sont évidemment pas exclus de ces échanges, nous privilégierons les relations et interactions émanant de l'ensemble de ces femmes. Les initiatives féminines seront appréhendées dans une perspective transnationale.

L'approche processuelle des formes historiques et contemporaines de la migration favorise une vision d'ensemble des places des femmes, situées dans des rapports transnationaux, dans les configurations migratoires. A partir de communes rurales et de douars en bordure des montagnes pastorales du Moyen-Atlas central, nous aborderons l'entrée des femmes, hors période coloniale, dans les processus

migratoires et leurs implications grandissantes dans les circulations transnationales. Nous explorerons la dimension familiale des réseaux migratoires initiés par les femmes et leur capacité de régulation des parcours migratoires en étapes. Les femmes mobilisent des réseaux divers : nous aurons ici une plus grande attention pour les femmes du regroupement familial, les femmes « qui restent » au pays, et la façon dont les unes et les autres se connectent aux réseaux familiaux et aux réseaux de passages informels en milieu rural. Les mobiles et les sédentaires, les migrants et non-migrants ne s'opposent pas dans les problématiques migratoires (Mazzella, 2014).

Les femmes migrantes enquêtées s'inscrivent dans deux mouvements migratoires marocains différenciés. Le premier, historique et postcolonial, fait apparaître dès les années 1970 la migration des femmes sur le mode du regroupement familial et leur descendance qui sont, depuis des décennies, l'objet des discours publics sur l'intégration, l'insertion, la mixité sociale etc. Le prisme de l'immigration/intégration tend à masquer la pluralité de leurs univers de références et de leurs champs d'action qui ne se limitent pas aux frontières de l'État-nation. Ces femmes, celles engagées dans des pratiques transnationales, ont en effet un rôle actif dans les migrations internationales. Elles se sont particulièrement impliquées dans les migrations marocaines qui se sont réorientées vers le sud de l'Europe à partir des années 1990/2000 (Lopez Garcia, Berriane, 2004). On identifie, à l'intérieur de ce second mouvement, une migration de femmes marocaines aux caractéristiques originales¹ : célibataires, divorcées, veuves, avec ou sans enfants (Ramirez, 1999 ; Khachani, 2006). A la différence des premières, elles migrent « seules » dans le sens où elles ne relèvent pas de la procédure du regroupement familial au moment où elles quittent le Maroc. Ce second mouvement migratoire s'inscrit dans le contexte particulier de la restructuration du paysage migratoire en Europe : les pays du sud de l'Europe se transforment en pays d'immigration. Le sud de l'Europe devient un nouvel espace migratoire avec une demande croissante et spécifique orientée vers le service domestique, service d'aide, d'assistance aux personnes âgées, garde d'enfants (Oso Casas, 2003) mais aussi la restauration, l'hôtellerie, l'agriculture. Ce qui ouvre directement la voie à des filières migratoires féminines. Les nouveaux migrants sont maintenus dans un statut de séjour irrégulier ou précaire, une composante de la politique européenne de l'immigration. C'est dans ce cadre que l'on remarque l'émigration de travail des femmes marocaines vers l'Espagne et l'Italie, mais aussi en direction de nouvelles destinations (Lahbabi, 2002 ; Arab, 2010 ; Arab et Moujoud, 2018). Cette deuxième forme migratoire est complexe. Elle se caractérise, en partie, par des parcours migratoires en étapes : parcours de villes en villes européennes qui durent généralement plusieurs années, et concernent plusieurs pays. On parle alors de transmigration (Tarrius, 2010). La mobilité de ces femmes dépend aussi de leurs réseaux, et particulièrement du soutien des « migrantes historiques » installées dans les anciens pays d'immigration², en France notamment. La migration relève rarement d'une stratégie isolée.

¹ Ces caractéristiques ne sont toutefois pas nouvelles, des femmes marocaines au profil similaire migraient déjà dans les années 1970 (Ait Ben Lmadani, 2012).

² France, Belgique, Allemagne, Benelux, selon les grands foyers ruraux d'origine. Les Rifains par exemple se sont dirigés vers l'Allemagne et le Benelux (Aderghal, 2007).

Dans le cadre de la famille transnationale³, les femmes, par les diverses mises en relation qu'elles opèrent, facilitent la circulation des individus. La famille prend alors la forme d'un réseau présentant des ressources pour les processus de mobilités en général. Toutefois, l'écran imposant du réseau familial masque les initiatives personnelles des femmes qui se manifestent par un engagement plus fort dans certaines mobilités transnationales. C'est cette deuxième forme de régulation familiale, voilée derrière la généralisation des mouvements migratoires, qui nous intéresse. De façon privée, les femmes opèrent des choix sélectifs essentiellement orientés vers leur parentèle (et leurs amitiés). Ces choix de mobilisation entraînent une recomposition des réseaux familiaux à leur avantage.

A partir des processus socio-historiques de la migration des femmes du Moyen-Atlas, nous analyserons ces logiques migratoires dans le cadre de la famille transnationale avant d'en mesurer les implications en termes de réseaux, de rapport à l'espace et enfin d'autonomie individuelle et collective. L'ensemble de ces femmes, aux profils très variés, apparaissent comme actrices transnationales des circulations migratoires et des passages de frontières⁴.

1. Les femmes migrantes du « regroupement familial » : des femmes doublement invisibilisées dans le champ des migrations inter-transnationales⁵

Invisibilité des femmes migrantes du « regroupement familial », visibilité des femmes migrantes « seules »

Jusque dans les années 1970 en France, la figure du travailleur immigré postcolonial correspond à celle de l'ouvrier salarié temporaire alors directement recruté dans les localités d'origine dans le cadre de l'appel international à la main d'œuvre. Il s'agit d'hommes « seuls », d'origine rurale, qui subissent des conditions de travail, de logement difficiles et précaires, et vivent en marge de la société de résidence. Dans les imaginaires des mondes de l'immigration, cette figure renvoie à celle du « Zoufri », à son immense solitude, à ses sacrifices (Boubeker, 2003).

En France et dans les anciens pays d'immigration européens, l'année 1974 marque un développement de la littérature au sujet des femmes dites « immigrées » (Taravella, 1984 ; Guerry, 2009 ; Morokvasic, 2011). Avec la fermeture des frontières à l'immigration de main d'œuvre, la prise de conscience de l'installation durable des « travailleurs immigrés », rejoints par leurs familles, rend visible les femmes à partir du milieu des années 1970 (Golub, Morokvasic, Quiminal, 1997). Les recherches sur l'immigration les envisagent dans leurs rôles de mère, d'épouse, de « femme d'immigré » statutairement dépendante du

³ La famille transnationale constitue un objet d'études qui a récemment émergé dans le champ des études migratoires (Le Gall, 2005 ; Razy et Baby Collin, 2011).

⁴ Nous ferons un focus sur le terrain marocain, mais les enquêtes qualitatives par entretiens et immersion/observations ont également concerné Toulouse, Barcelone et Perpignan. L'ensemble des résultats exposés dans cet article s'appuie sur une thèse soutenue en 2010 : Qacha F., « Migrations transnationales : rôles des femmes et des réseaux familiaux », Thèse de Doctorat en sociologie, sous la direction d'Alain Tarrius, Toulouse, Université Toulouse 2 Le Mirail, 606 p.

⁵ Cette partie s'appuie principalement sur des bilans de chercheurs.

conjoint pourvoyeur de ressources (Ouali, 2003). Elles sont considérées comme des femmes issues de sociétés traditionnelles et immuables : victimes de la tradition et de la domination masculine, elles subiraient passivement la migration de leurs hommes. Cette vision évolutionniste souligne le trajet linéaire que ces femmes-victimes auraient eu à parcourir vers la modernité incarnée par la société d'accueil et ses valeurs égalitaires. L'attention politique, médiatique, académique se focalise sur les femmes et les enfants issus de l'immigration postcoloniale à travers le paradigme tradition/modernité ou autour des questions d'intégration supposant la nécessité de la prise en charge de ces populations (Morokvasic, 2010 ; Guerry, 2009). L'économie domestique, en direction de ces femmes, a d'ailleurs été au centre de nombreux programmes de formation en France, en Suède et en Allemagne (Golub, Morokvasic, Quiminal, 1997). Malgré quelques rares travaux de chercheuses féministes mettant en avant la figure de « l'immigrante travailleuse », l'approche évolutionniste reste dominante (Morokvasic, 2011).

La mobilité internationale des femmes dans le cadre de la procédure du regroupement familial souffre de déconsidération. Tout se passe comme si le statut administratif d'épouse rejoignante rendait leur mobilité seconde car dépendante de la volonté des conjoints, et donc moins digne d'intérêt pour les analyses (Golub, Morokvasic, Quiminal, 1997). Cela suppose une hiérarchie des mobilités opérée à partir de la forme migratoire : l'une serait subie, l'autre active ; l'une aurait valeur de dépendance, l'autre d'autonomie. Ce regard ignore non seulement la dimension individuelle, mais aussi collective des projets migratoires des femmes. Les travaux à leur endroit, essentiellement tournés vers la société d'accueil, ont réduit comme peau de chagrin leurs imaginaires, leurs univers d'appartenances et l'étendue de leurs champs d'action. La sociologie française a souvent pris pour objet leur inscription dans la société d'accueil, et a privilégié, non sans impensé normatif, l'étude de leur « intégration » dans l'espace public (alphabétisation, activités associatives diverses, entrée sur le marché du travail) vue comme un signe d'émancipation d'un cadre domestique et familial supposément contraignant, sinon asservissant. L'attention s'est donc peu portée sur les pratiques des femmes migrantes du regroupement familial situées dans des rapports transnationaux. Ce constat a perduré dans le temps.

A partir des années 1990, une sociologie des migrations se développe pour rendre compte des tendances du phénomène migratoire qui se complexifie. Elle remet en question l'idée dominante selon laquelle les processus migratoires seraient unidirectionnels. Les chercheurs réorientent alors profondément les problématiques migratoires dans une perspective transnationale⁶. En France, à partir de travaux empiriques sur les migrants marocains, tunisiens, turques, portugais, chinois, ces chercheurs développent une réflexion théorique originale pour penser les modes collectifs d'organisation en réseau des migrants, à travers les frontières nationales. Cette approche centrée sur les activités transnationales, notamment économiques, des hommes, a fait émerger le rôle des réseaux familiaux dans les processus de mobilités, pour autant les femmes sont restées peu visibles (Le Gall, 2005). Ces travaux mettent en évidence la production de territoires circulatoires à l'initiative

⁶ En France, il faut noter les travaux pionniers d'Alain Tarrius et des géographes du Laboratoire Migrinter à Poitiers : Gildas Simon, Yves Charbit, Stéphane De Tapia, Patrick Gonin, Marie-Antoinette Hily, Emmanuel Ma Mung, Michel Poinard.

des migrants, ce qui réinterroge le rapport des individus aux territoires et complexifie la donne des rapports entre sédentarité et mobilité (Tarrius, 1993). À cette période, le sud de l'Europe devient un nouvel espace migratoire auquel se connectent des courants migratoires exclusivement féminins (Oso Casas, 2003). On parle alors de « nouvelles formes migratoires » dans lesquelles s'inscrivent les hommes mais aussi les femmes dans une perspective transnationale.

Dans les années 1990/2000, on évoque de plus en plus le rôle actif des femmes immigrées, les analyses, centrées au départ sur les immigrantes, s'orientent de plus en plus vers le genre, puis l'articulation des rapports sociaux de domination. Le modèle méditerranéen de l'immigration (Pugliese, 2010), qui contribue au développement de filières migratoires féminines, stimule la production de connaissances. On constate que les femmes migrent « seules » à la recherche d'un emploi ou en tant que principaux soutiens de famille c'est-à-dire comme cheffes de famille. Elles sont également pionnières de chaînes migratoires (Oso Casas, 2003). La visibilité de l'immigration féminine de travail a définitivement favorisé l'introduction d'une perspective de genre dans les études migratoires au début des années 2000, mais les femmes du regroupement familial, coincées dans les problématiques traitant de l'immigration/intégration, ont moins retenu l'attention. La montée en visibilité du mouvement migratoire des femmes dites « seules » a remis dans l'ombre les femmes du regroupement familial. Comme pour la migration masculine, la migration des femmes envisagée sous l'angle économique a éclipsé les autres femmes considérées sous l'angle des migrations familiales. Ainsi la participation de ces dernières, notamment les migrantes historiques, aux circulations inter-transnationales paraît minorée dans le champ des études migratoires.

Les travaux centrés sur les femmes migrantes « seules », dans la perspective genre/migrations, se sont particulièrement focalisés sur la figure de la travailleuse domestique et du *care* (Morokvasic, 2011), secteur d'activités à l'origine à la fois du déploiement de filières migratoires spécifiquement féminines mais aussi d'un transfert international Sud/Nord du travail reproductif (Truong Thanh-Dam, 1996). Ces analyses sont essentielles et cette nouvelle donne a permis la production conséquente de connaissances. Le développement de ces études a rapidement montré – à travers la diversité des expériences des femmes dites seules- les limites des effets « émancipateurs » de la migration sur leur statut et la complexité de ces processus globaux (Morokvasic, 2010). La production de connaissances consacrées au travail des femmes dans les secteurs d'activités – dont informels- qui les emploient dans les pays du nord suggère en filigrane une autre figure, transversale, celle de la femme victime. Le bilan de ces travaux fait ressortir au moins deux aspects : d'une part, la figure de la femme victime persiste (Morokvasic, Catarino, 2005) et d'autre part, on en a oublié les migrations familiales qui restent le principal mode d'entrée des femmes dans les anciens pays d'immigration en Europe (Morokvasic, 2011).

Visibilité des femmes migrantes « seules », invisibilité des autres femmes

La migration familiale et la migration économique des femmes sont souvent traitées de façon distincte (Le Bail *et al.*, 2018). Même les termes utilisés pour les nommer diffèrent : les femmes qui migrent dans le cadre de la procédure du

regroupement familial sont souvent dites femmes « immigrées », et celles qui migrent pour le travail sont plus volontiers désignées sous le terme de femmes « migrantes ». De nombreux travaux traitent de ces dernières dans le champ des migrations inter-transnationales alors que les premières sont davantage associées à la société d'installation. Les femmes dites immigrées, appréhendées comme objet, sont marquées par le poids de la famille et des politiques publiques ; les migrantes, envisagées comme sujet de leur migration, sont davantage situées dans la recherche de l'autonomie. Il en ressort que l'identification par le type de migration se traduit par la différenciation des groupes de femmes. Cette différenciation, d'abord structurée par le critère juridique et administratif d'épouse rejoignante/dépendante, se reproduit implicitement à travers le critère distinctif du mode migratoire des femmes. Cela suggère une hiérarchisation des formes migratoires féminines : la forme migratoire individuelle révélerait une femme-sujet alors que la forme migratoire familiale serait associée à une migration subie par les autres femmes, objets des mobilités initiées par les hommes. La visibilité des femmes « qui partent » paraît conditionnée à leur migration économique ou encore à leur insertion économique dans la société d'installation. On opposerait donc les femmes migrantes qui travaillent aux « autres » femmes ? De plus, l'autonomie ne se conjugue pas nécessairement avec le seul critère du travail formel et valorisé. La visibilité des femmes en migration paraît pourtant conditionnée aux critères classiques que nous relierions à l'autonomie ou à l'autonomie relative. Paradoxalement, la figure de victime continue malgré tout d'être prédominante pour l'ensemble de ces femmes. Dans cette recherche, c'est la notion d'autonomie que nous interrogeons implicitement, mais à travers la dimension familiale du réseau migratoire des femmes.

L'entrée par l'analyse processuelle des formes historiques et contemporaines de la migration des femmes s'est progressivement imposée au cours de cette recherche du fait de la découverte des fortes connexions et des sociabilités existantes entre ces femmes⁷. Dans le cadre de la migration marocaine, ces deux mouvements migratoires ne se superposent pas, mais se caractérisent par de très nettes articulations dont il s'agit de saisir à la fois la genèse, les logiques et les enjeux. Cette entrée favorise la visibilité, non pas d'une forme migratoire féminine spécifique, mais de l'ensemble des femmes impliquées dans les processus migratoires : celles « qui sont parties », celles qui « partent », mais aussi celles qui « restent ». Il s'agit d'appréhender les femmes situées dans des rapports transnationaux à travers les liens qu'elles entretiennent quel que soit leur statut au regard de la migration. Ces femmes, aux profils variés, mais issues des mêmes milieux transnationaux d'interconnaissances apparaissent comme des actrices transnationales à travers leurs implications directes dans les mobilités et dans la formation de réseaux réticulaires « par le bas » (Tarrius, 2001). L'organisation des mobilités transnationales, à l'initiative des femmes, configure des espaces d'autonomie individuels et collectifs. L'autonomie de ces femmes est donc aussi à interroger du côté de la structuration des champs migratoires.

⁷ Comme ce fut le constat de nombreux travaux qui ont fait émerger les relations entre les femmes « seules » en migration et leurs parentes (mères, sœurs, tantes etc.) restées dans le pays d'origine, notamment dans le cadre de la famille transnationale.

2. Les femmes situées dans des rapports transnationaux : l'exemple de quelques communes rurales du Moyen-Atlas

Du projet migratoire originel aux pratiques transnationales des émigrées historiques

Pour mieux appréhender les processus migratoires des femmes, un retour à leur ancrage dans les lieux d'origine est nécessaire. Nous privilégierons ici les femmes enquêtées issues des communes rurales et des douars situés dans le Maroc central en bordure des montagnes pastorales du Moyen-Atlas. Les habitants y développent des activités agricoles, pastorales et forestières. L'intérêt de la zone investiguée réside dans son histoire migratoire inscrite dans la mémoire locale et visible à travers les investissements des migrant-e-s dans leurs localités d'origine.

Après les deux plus anciens foyers ruraux que sont le Rif (Nord) et le Souss (Sud-Ouest), le Moyen Atlas constitue une des régions d'émigration du Maroc. Cette région fait partie des « nouveaux foyers » en milieu rural qui s'étendront ensuite aux capitales de ces régions (Simon, 1995). L'occupation française, les années de sécheresse et la marginalisation de la région au lendemain de la décolonisation sont venues perturber ces équilibres agropastoraux (Jennan, 1996) entraînant une paupérisation d'une partie de ces populations. Entre 1969 et 1972, les foyers de l'émigration marocaine commencent à se généraliser malgré la prédominance des foyers traditionnels (Bonnet J., Bossard R., 1973). Jusque dans les années 60, les « pays pastoraux du centre » semblent ignorer l'émigration internationale (Noin, 1970). Au début des années 1970, dans les communes rurales investiguées, l'émigration n'est pas valorisée, elle se développe d'abord timidement avant que cette zone ne se structure en champ migratoire (Simon, 1995)⁸. A cette période, les habitant-e-s de cette zone agropastorale, entre plaines et plateaux des contreforts du Moyen-Atlas, ont peu de considération pour l'émigration internationale, toutefois elle s'amorce, d'abord motivée par des projets migratoires, à caractère provisoire, d'investissements agropastoraux dans le milieu d'origine. Durant cette phase, l'appel à la main d'œuvre concerne les besoins en matière d'exploitation forestière. Ces provinces ont pourvu les bassins français traditionnels de l'emploi en ouvriers et tâcherons forestiers : d'abord les départs des hommes, puis des femmes et des enfants dans le cadre du regroupement familial. On se souviendra de ces hommes longtemps caractérisés par leur absence dans la société d'immigration, considéré comme des « parents démissionnaires », des pères absents (Missaoui, 1995 ; 1996). En réalité, par leurs allers-retours réguliers, leurs investissements locaux, ils continuaient d'entretenir des liens forts avec les villages d'origine en cultivant une nécessaire « présence-absence ». Le lien à la société rurale d'origine a été rudement mis à l'épreuve par la migration et s'est renégocié pour ces hommes et ces femmes de façon continue.

Cette zone a ensuite connu les départs « réorientés », légaux ou clandestins, de femmes et d'hommes vers les nouveaux pays d'immigration comme l'Italie mais

⁸ Le phénomène migratoire international se développe d'abord durant la période coloniale. Le Moyen-Atlas est une des principales régions pourvoyeuses de soldats pour les troupes indigènes de l'armée française (Aderghal, 2007). Il existe un lien entre colonisation, contingents militaires de combattants « indigènes » et émigration des années 1970. En effet, certains anciens soldats indigènes recrutaient sur place des candidats à l'émigration vers la France.

surtout l'Espagne à partir des années 1990-2000. Ces provinces font partie des foyers les plus touchés par l'émigration vers l'Espagne (Aderghal, 2007). Ces localités ont une tradition migratoire et la plupart de leurs habitants, résidents ou non, se situent dans des rapports transnationaux.

Les « émigré-e-s historiques » initient l'espace transnational au sens matériel, symbolique et affectif en le marquant par un ancrage fort au lieu d'origine. Les pratiques transnationales se traduisent par l'entretien de liens économiques, sociaux, familiaux et personnels, mais aussi par des investissements symboliques, matériels et financiers dans la région d'origine. Les générations suivantes s'inscrivent dans ces liens (Streiff-Fénart, 1999 ; Boubakri, Mazzella, 2011). Ces immigré-e-s ont fait le pari de l'intégration en France mais pour autant, ils n'ont jamais renoncé à développer des pratiques transnationales.

Haza et son compagnon Moha apportent un témoignage éclairant au sujet de cette période historique de l'émigration marocaine et des prémisses de l'élaboration du « projet migratoire originel » à la fois collectif - dimension sociale, familiale et conjugale - et individuel que nous aborderons essentiellement du point de vue d'Haza. L'époux d'Haza a été un des premiers hommes à migrer à partir de cette zone agropastorale en 1972 à une période charnière où l'émigration, encore peu envisagée, allait s'amplifier. De même, Haza a été une des premières femmes à partir en migration dans le cadre du regroupement familial, elle migrera en 1977 avec ses enfants. Après une rupture avec la famille étendue, les conditions de vie du couple et de leurs enfants s'en trouvent fragilisées. Haza et Moha vivent encore quelques temps sur les plateaux de l'Atlas avant de descendre sur la plaine s'installer dans un petit terrain nouvellement acquis et destiné à la culture d'oliviers. Ils s'inscrivent également dans une mobilité pastorale, saisonnière pour les besoins de leur troupeau constitué de quelques dizaines de moutons et chèvres qu'ils conduisent à l'automne vers des pâturages en altitude. A la fin des années 1960 et au début des années 1970, ni la migration des hommes, ni celles des femmes ne bénéficiaient d'un quelconque prestige, elle était au contraire représentée comme un danger dans une société rurale enclavée, récemment décolonisée. Danger de la perte de soi, de son identité, la migration était alors surtout considérée comme un danger de déstructuration des sociétés tribales déjà profondément affectées par la colonisation. A cette période, Moha est coopté par un entrepreneur français sur le retour qui lui propose de migrer en France. Haza refuse de consentir au départ de son conjoint, elle le regrettera ensuite du fait de leur situation de précarité. Cette occasion migratoire n'était toutefois pas encore précédée par l'élaboration d'un projet migratoire au sein du couple. A la veille de l'arrêt officiel de l'émigration de main d'œuvre vers les pays européens d'immigration, les informations sur le recrutement de candidats à l'émigration circulent au sein de ces territoires. Le projet migratoire du couple mature, il est associé à la fois à une migration de travail et de survie mais il vise aussi, malgré les incertitudes, à retrouver le statut social et économique antérieur à la rupture familiale qui les a impactée. Un ou deux ans plus tard, Haza, malgré ses inquiétudes, s'engage dans le projet migratoire.

Haza : Bien sûr, on en a discuté, il m'a demandé conseil, il m'a dit qu'il n'avait rien à nous donner, qu'il allait donc partir en France, qu'il allait partir travailler et qu'il nous enverrait de l'argent pour que les enfants mangent, je

lui ai dit d'accord. (...) il nous a laissé sur la plaine comme ça, tous seuls... comme des poules. Il nous a laissé 30 MAD si tu veux que je te conte la misère! Il ne trouvait rien de plus à nous laisser.

Et tu t'es dit quoi à l'époque ? Qu'il allait revenir vite?

Haza : Ah non! Je ne savais pas, je me suis dit « il va partir » et c'est tout, je me suis dit : « nous verrons bien ».

D'autres hommes emboîteront progressivement le pas à Moha essentiellement sous la forme de migrations saisonnières, mais aussi « permanentes ». Dans les deux cas, cela n'a pas entraîné de rupture avec la société rurale d'origine. De fait, le départ des hommes a placé les femmes, qui ne partageaient pas le même espace domestique que la famille étendue⁹, dans une situation de cheffe de famille avec des conditions de vie particulièrement rudes, teintées de grandes incertitudes. Les « veuves sans morts¹⁰ » ont investi cette responsabilité des années durant avant de prendre, à leur tour, la route vers l'Europe. Haza prenait déjà en charge l'économie familiale, entretenait des activités de subsistance, revendait fruits, légumes et volailles au souq hebdomadaire, mais en l'absence de son mari, elle assurera également, avec l'aide de ses enfants aînés, la continuité des activités d'entretien et d'irrigation de leur jeune oliveraie. Des années durant, Haza épargne une partie des mandats, que Moha destine à la subsistance familiale, grâce à ses compétences en matière d'économie domestique et à sa force de production. Elle réinvestira son pécule, complété par son mari, dans l'achat d'un second terrain agricole peu avant le regroupement familial en France. Le sens du projet migratoire initial répond à la fois à un impératif économique en même temps qu'il s'insère dans la continuité de leur projet d'investissement d'une oliveraie. Moha, propriétaire terrien déshérité, se réinscrit dans un processus d'ancrage à travers l'acquisition de terres agricoles locales. La migration, de plus en plus considérée comme moyen d'investissement au pays, viendra paradoxalement renforcer ce processus d'ancrage à une société rurale en pleine transformation. A l'époque, au fur et à mesure de l'émergence d'exemples migratoires, les incertitudes portaient moins sur la migration comme investissement que sur son caractère provisoire ou non, même lorsqu'elle devint familiale. A partir des années 70, les pratiques transnationales prennent forme au sein de rares foyers transnationaux. Les nouvelles circulaient par la voie des moyens réduits de l'époque sous forme de lettres postales, de cassettes audio grâce au va-et-vient des migrants issus des milieux d'interconnaissances d'origine, ou encore par téléphone (plus coûteux). Puis vint l'heure du regroupement familial.

« -Haza : C'est vrai, je ne m'y attendais pas, je ne m'attendais pas à partir au début... Je me suis dit peut-être que oui, peut-être que non.

Et à ce moment-là, vous en avez discuté ?

⁹ Ce sont en effet ceux/celles qui pour des raisons différentes ont quitté la famille étendue et sont descendus vers les plaines se retrouvant dans des situations de relative pauvreté. De ce fait, les hommes se sont rapidement inscrits dans la migration de travail en direction de la France. Et pour ceux dont les conjointes étaient restées en montagne, dès les premiers envois de mandats, elles descendaient s'installer en plaine.

¹⁰ On appelait ainsi les femmes d'émigrés (Lacoste-Dujardin, 1996 [1985]).

Haza : Oui, il partait, restait quelques mois puis il rentrait... (...) puis il m'a parlé de tous partir, je lui ai dit bien sûr on part! (...)

Moha : Je leur ai dit qu'il y avait la possibilité de partir, ils m'ont dit oui on part et elle, elle m'a dit on part tout de suite! Et là je suis reparti et j'ai commencé à monter le dossier. Je lui envoyais les papiers et elle s'occupait de produire les pièces nécessaires, c'est elle qui s'en occupait... (...) »

Le regroupement familial est proposé, discuté au sein de la famille, et vivement soutenu par Haza qui s'occupe du montage du dossier côté marocain. Haza et Moha s'associent pour mener à bien la réalisation du projet migratoire. On est ici loin d'une mobilité seconde derrière laquelle s'est longtemps dressée l'image d'une femme passive, « suiveuse », entraînée dans un projet migratoire unilatéralement décidé et entrepris par un homme dominant. L'engagement d'Haza est d'autant plus saillant que la migration internationale était alors déconsidérée. Au nom de la cohésion des siens, on déconseillait la migration aux femmes. Différents membres de la famille étendue ont tenté de dissuader Haza de partir.

« Je me suis dit que j'allais partir et pourtant beaucoup m'ont déconseillé de partir... J'ai dit non, je vais partir pour trouver un endroit pour que mes enfants vivent bien et pour voir aussi ce que je pouvais faire pour moi aussi, tu m'entends ? J'ai mon frère qui n'a rien, qui est pauvre, j'ai aussi des personnes pour qui je suis obligée de faire quelque chose... Bref, je voulais aussi épargner un pécule personnel, partir pour peut-être trouver du travail, j'ai aussi ma force ! Et faire bien vivre mes enfants. Les scolariser. (...) »

Le projet migratoire révèle la dimension collective, mais aussi individuelle des projections d'Haza. Un possible travail à l'étranger est envisagé comme moyen de constituer une épargne personnelle associée à une forme d'autonomie. L'autonomie pour soi réside aussi pour Haza dans la capacité à venir en aide à sa proche parentèle et à être en mesure de disposer d'une « liberté de dons ». Peu après son arrivée en France, elle travaillera par intermittence dans le domaine forestier pendant une quinzaine d'années sans jamais être déclarée. A ce niveau, la migration n'a pas entraîné une réelle rupture.

Moha émigre en 1972, Haza prend la route accompagnée de ses enfants en 1977. Elle émigre par la voie fléchée réservée aux femmes inscrites dans la procédure du regroupement familial, une étiquette autour du cou avec l'adresse de destination quelque part dans le massif central. La route fut longue et éprouvante. La famille logera les premières années dans un habitat insalubre en forêt à distance des axes routiers.

Après les départs de plus en plus significatifs des femmes dans le cadre juridique de la procédure du regroupement familial, les pratiques transnationales se traduisent par des séjours réguliers au Maroc depuis la fin des années 1970. Les lieux d'origine ne se sont pas désempilés sous l'impact de l'émigration internationale, au contraire les actions des migrant-e-s ont participé de la transformation de la morphologie des villages mais aussi de leurs temporalités. Dans le Moyen-Atlas, les revenus migratoires seront alors systématiquement injectés dans l'économie agricole afin de la moderniser (Simon, 1995). Dans les décennies 80 et 90, on observe des investissements massifs dans différents modèles de groupes électrogènes parce qu'il n'y avait pas d'électricité, dans des pompes à eau pour l'irrigation participant

du développement des exploitations agricoles, puis dans le développement de commerces tels que les téléboutiques, hammam, cafés, épiceries, restaurants devenus visibles dès les années 90. Ces investissements nécessitent des démarches nombreuses, des formalités administratives, des connaissances et des rapports de confiance pour déléguer des activités durant l'année, etc. Au-delà de l'aspect « vacances », ces familles reprennent place, là-bas, dans les rythmes sociaux de cette quotidienneté, au sein de leur société rurale d'origine. La présence dans le pays d'origine se traduit aussi par le jeu des visites et des célébrations officielles, à travers ces échanges symboliques circulent des informations sur l'espace de la parenté et les milieux transnationaux d'interconnaissances. De façon générale, ces moments fonctionnent comme de puissants vecteurs d'informations et de reconnaissance des milieux d'origine. La perspective transnationale, en héritage, concerne désormais plusieurs niveaux généalogiques (Qacha, 2020).

A partir des années 1990-2000, ces provinces rurales ont connu une réorientation, par ailleurs généralisée (Simon, 1996), de la migration des hommes et des femmes vers les pays du sud de l'Europe, en Italie, mais surtout vers l'Espagne. Ils ont rejoint, au moins dans un premier temps, les contingents de main d'œuvre de l'Europe méditerranéenne du sud. Ces migrants, en situation légale ou illégale, ont connu des parcours sensiblement différents de leurs aînés : incertitude des politiques migratoires, phénomène de « re-mise dans l'illégalité » (Geiger, 2010), parcours migratoires en étapes etc. Durant ces étapes, hommes et femmes ont sollicité les membres de leurs milieux transnationaux d'interconnaissances, dont les familles, particulièrement les « émigré-e-s historiques » et leurs descendant-e-s sédentarisé-e-s en Europe depuis des décennies (Qacha, 2010). Face à la généralisation des volontés migratoires, les retours estivaux des femmes du regroupement familial sont aussi l'occasion, dans le cercle de parenté des femmes, de renforcer les liens, partager un projet de mobilité, s'assurer de ses alliances, ou encore veiller à bénéficier de soutiens le long du parcours migratoire.

Les projets migratoires ultérieurs varient (Aderghal, Berriane, 2014), ils émanent d'une diversité de profils de femmes désireuses de migrer aussi bien dans le cadre du regroupement familial que dans celui de la migration (irrégulière) de travail. Parmi elles, nous avons rencontré des jeunes femmes célibataires d'une vingtaine d'années issues de familles de type monoparental et alliées à leurs mères, mais aussi des femmes divorcées avec ou sans enfants d'une trentaine ou quarantaine d'années. Toujours à partir du terrain marocain, nous aborderons les implications des femmes qui restent dans les mobilités transnationales de leurs filles candidates à l'émigration, à travers les réseaux de passages et de passeurs du « *hrique*¹¹ ». Dans cette zone, les départs des femmes vers l'Espagne s'intensifient à partir des années 2000-2001 sous la forme d'une émigration irrégulière qui prend appui sur des filières migratoires clandestines organisées depuis les communes rurales.

Les femmes « qui restent » : l'entreprise transnationale du passage

La question des modalités de passages éclaire les mobilisations et connexions existantes de part et d'autre de la Méditerranée, nous aborderons le cas de la

¹¹ Le verbe « *harrag* » signifie « brûler », « griller » dans le sens générique de la transgression des règles, des codes, des lois, des étapes, et plus précisément ici, des frontières maritimes et terrestres. Le « *hrique* » renvoie à la pratique elle-même.

traversée maritime par voie de « zodiacs ». Les contacts qui s'établissent, la veille des départs par zodiacs, déroulent les options des candidates. Les passeurs sont des acteurs quasi-incontournables des réseaux migratoires, ce sont des intermédiaires à part entière de la mobilité. Ils proposent divers services, pallient la faiblesse des ressources familiales, reconnectent à partir du sud les migrants à leurs divers réseaux européens. Dans un univers contraint, ils favorisent la possibilité de faire des choix.

Dans les communes investiguées, la migration constitue un élément majeur de la vie sociale des habitants. L'année 2005, en l'espace de quelques mois, elles connaissent un pic de l'activité du *hrigue* : des hommes et des femmes quittent les villages pour la traversée maritime par voie de zodiacs à destination des côtes de la province d'Almeria en Espagne. Cette modalité de passage relève de réseaux organisés qui coordonnent la traversée à partir même des communes rurales, et proposent des services allant de la mobilité à l'insertion (Qacha, 2010). Ces départs modifient considérablement les rythmes sociaux de quotidienneté et de voisinage des villageois. Pendant quelques jours, l'agitation est vive. La dangerosité de cette étape rend l'attente angoissante. Le sujet est de toutes les conversations. Les familles vivent au rythme du périple de leurs membres avec lesquels elles restent en communication, les téléboutiques sont prises d'assaut à l'approche de l'embarquement/débarquement. La traversée en mer provoque de longues veillées familiales ponctuées par les visites d'autres membres, d'amis, du voisinage. Ces perturbations des temporalités quotidiennes manifestent à la fois l'inquiétude, mais aussi la forte mobilisation des membres de la famille au cours de ces premières étapes éprouvantes du trajet migratoire. Durant cette courte période, des femmes, mères de candidates à l'émigration, entrent en relation avec des passeurs. Ces connexions se caractérisent par des mises en relation triangulaire de part et d'autre de la Méditerranée, entre les mères au village, les candidates et les passeurs. Dans l'univers des migrations, les femmes sont aussi des actrices majeures du passage en tant qu'elles conservent et mettent en circulation l'argent du voyage.

Dans l'entreprise collective du passage, nous avons fréquemment rencontré le couple suivant : mères divorcées ou veuves avec enfants et leurs filles, une vingtaine d'années, candidates à l'émigration. Dans ces cas, le projet migratoire est essentiellement discuté entre les jeunes candidates et leurs mères. Les réticences de ces dernières tiennent à la dangerosité du mode de traversée, mais elles finissent par partager et soutenir leur projet.

- « (...) je ne voulais pas qu'elle « harrag » mais elle est jeune, elle m'a dit « je ne trouve pas de travail, je ne fais rien, tu comprends ? ». Alors on s'est dit qu'elle pouvait partir pour pouvoir elle aussi trouver du travail, qu'elle ne soit pas dépendante et pour que je sois plus tranquille par rapport à sa vie. Que veux-tu faire ? Ce n'était pas écrit. » (Veuve d'une cinquantaine d'années, mère d'une candidate à l'émigration de 23 ans qui a tenté en vain la traversée maritime (*le hrigue*) à deux reprises en 2005 et 2006)

« Je lui ai répondu « d'accord ma fille si tu veux partir, tu as ma bénédiction. Je ne voulais pas que tu partes, que tu t'abandonnes à la mer mais si c'est ton souhait, je te donne ma bénédiction. » Et puis je l'ai emmenée. J'ai payé pour elle, et elle est partie. » (Divorcée, une quarantaine d'années, mère d'une jeune migrante de 19 ans partie aussi en 2005 « brûler les frontières » et actuellement en France en situation régulière)

Les femmes qui restent sont très présentes dans ces parcours migratoires. Certaines paient intégralement la traversée maritime, d'autres complètent le pécule de leurs filles. Puis, lorsque la traversée est imminente, les candidates préviennent leurs mères pour de nouvelles mises en relation avec des passeurs, connus ou inconnus, dans l'objectif d'assurer la continuité du trajet migratoire à l'arrivée sur les côtes espagnoles.

- « *Oui mais moi en fait je comptais sur les passeurs (« haragin ») de l'autre côté.*

- *Qui les prévient ?*

- *Ma mère les prévient, une fois que je rentre en mer pour dire que je suis sur la route » (candidate à l'émigration en 2005, 24 ans,)*

Nous sommes ici dans le cas de passeurs inconnus, mais dont les numéros de téléphone circulent à travers la configuration migratoire de ces chaînes relationnelles. Ils proposent des services rémunérés après le débarquement : circulation, colocation, travail informel etc. Toutefois lorsque c'est possible, les familles préfèrent avoir recours à des passeurs connus, issus des mêmes villages. Les services proposés par les passeurs fonctionnent comme des ressources mises à disposition par et pour les migrants. Ce dispositif entre en complémentarité avec les autres acteurs du réseau des femmes ou comble un défaut de ressources.

La mobilisation transnationale des femmes « qui restent » révèle leur rôle majeur à la fois dans les mises en relation avec les passeurs, mais aussi dans le financement des étapes européennes. Les femmes mariées, divorcées ou veuves, mères des candidates à l'émigration, conservent toujours l'argent du voyage. Les femmes « qui restent » endossent alors un rôle majeur car sans la conservation de l'argent puis sa remise en circulation, le parcours migratoire des femmes migrantes connaîtrait de sérieuses entraves. Les femmes divorcées s'impliquent directement dans les nouvelles transactions financières nécessaires à la poursuite du voyage. A partir des nouveaux services proposés par les *harragin-relais*¹², au sud de l'Europe, des connexions triangulaires s'établissent entre parentes et passeurs. La transaction financière s'effectue au Maroc entre les femmes et un individu mandaté par le passeur.

« - *Oui, il [le passeur] l'a juste trouvée (au moment du débarquement du « zodiac » ainsi nommé par les enquêtées) et il l'a emmenée chez lui. Elle est restée chez lui 5 jours. J'ai donné de l'argent à celui-là... (...) Imagine que toi, tu es là-bas et que tu me dises que tu as recueilli ma fille, mais que si tu veux que je l'emmène à telle adresse, il faut que tu me donnes 7000 MAD ou 10.0000 ou 9000 MAD, bref le tarif en fonction de la distance parcourue... et moi à ce moment, je te réponds de l'emmener à une adresse convenue et je te paie en échange... puis toi tu me rappelles et tu me dis de donner l'argent à untel de ta famille par exemple qui se trouve au Maroc puisque toi à ce moment-là, tu es en Europe. Et toi, tu me donnes le numéro de téléphone de la personne à qui tu veux que je paie au Maroc, moi j'appelle (...) bref on communique jusqu'à ce qu'on se retrouve à un endroit, un café. Puis une fois qu'on est en face à face,*

¹² Ce sont des passeurs qui, à partir du Maroc, interviennent sur une étape de l'acheminement des migrants.

c'est lui qui appelle la personne qui a ma fille au Maroc et une fois qu'il lui a expliqué ce qui se passe, je lui dis de me passer ma fille, que je veux l'entendre avant de donner l'argent. Et là, il me passe ma fille, qui, elle, me dit "donne lui l'argent, ici on prend soin de moi. »

Les femmes « qui restent », engagées dans la mobilité transnationale de leurs filles, se tournent vers les réseaux de passeurs, mais également vers d'autres femmes : des parentes « sédentarisées » en France ou en Europe et qui entretiennent des pratiques transnationales depuis des décennies. Dans ce cadre, la dispersion géographique constitue une ressource spatiale (Ma Mung, 1999). Les femmes du regroupement familial et leurs descendantes sont particulièrement sollicitées, parmi elles celles dont la migration était autrefois déconsidérée.

3. Convergence des sollicitations « migratoires » vers les femmes relevant du regroupement familial

L'existence des familles transnationales est possible à la condition d'entretenir le lien malgré les divers processus migratoires (Legall, 2005). Les femmes occupent une position centrale dans les échanges familiaux. Leur rôle est pivot : entretien des sociabilités familiales, détention de l'information sur l'espace de la parenté, connaissances en matière de relations généalogiques (Streiff-Fénart, 1999). Le travail d'entretien des relations familiales est en large partie assuré par les femmes (Ambrosini, 2008 ; Le Gall, 2002 ; Calogirou, 1998 ; Streiff-Fénart, 1999 ; Camilleri, 1992). Ces rôles, réappropriés par les femmes, peuvent être considérés comme des compétences traditionnelles. En effet, les femmes ont toujours exploité les contradictions de la famille patriarcale pour en limiter les effets, et l'existence de contre-pouvoirs féminins relativise l'idée d'une « incorporation » de la domination masculine traditionnelle (Lacoste-Dujardin, 1996 [1985]). Les « places » réservées aux femmes dans la famille patriarcale, au cœur de l'entretien familial, constituent paradoxalement une position centrale dont elles usent stratégiquement à travers leurs implications dans la recomposition de l'espace transnational de la parenté. C'est cette dimension réticulaire du réseau, basé sur les liens de parenté des femmes, qui a retenu notre attention.

La reconfiguration des flux migratoires marocains vers l'Europe, dans un contexte mondialisé, a renforcé la famille transnationale. Après la fermeture des pays traditionnellement d'immigration, les migrations internationales se développent par voie légale et illégale. Les restrictions politiques migratoires et les contrôles rendent ces parcours complexes : précarité des permis de travail, conditions de séjour produisant des phénomènes de « re-mises dans l'illégalité » (Geiger, 2005) et en conséquence, aggravation de la précarisation des travailleurs étrangers. Dans cet univers de contraintes et d'incertitudes grandissantes, les femmes migrantes construisent leurs parcours migratoires en étapes. Les liens de parenté sont mobilisés au cours de ce processus au moment de l'élaboration du projet migratoire, de la traversée, du passage et des étapes européennes. Face à la généralisation progressive des « volontés migratoires » dans un contexte de fortes contraintes voire d'impossibilité officielle de circulation, les femmes du regroupement familial et leurs descendantes sont particulièrement sollicitées. Du fait de la centralité occupée dans les échanges familiaux, les femmes voient converger vers elles les sollicitations « migratoires ». Leurs sédentarités en Europe

(étalement des réseaux familiaux), conjuguées à des pratiques transnationales, leur confèrent une position intéressante dans ces configurations migratoires en ce sens que leur sédentarité dans les anciens pays d'immigration en Europe constitue une ressource transnationale pour les migrant-e-s en circulation ou pour les candidat-e-s à la migration. Les femmes du regroupement familial (depuis les années 1970), parfois leurs descendantes, se sont saisies de l'intensification des migrations et s'y sont impliquées.

Les études migratoires, dans une perspective transnationale, ont mis en avant le rôle structurant des réseaux dans la mobilité des migrant-e-s par-delà les contextes nationaux (Hilly M. A., Berthomière W., Milhaylova, 2004). La famille transnationale est un dispositif fort du redéploiement des individus. Le réseau familial constitue une assise qui facilite les circulations internationales, mais il se traduit sous une forme associée à une « communauté naturelle » aux rôles et valeurs figés (Hilly M. A., Berthomière W., Milhaylova, 2004). Cette forme « naturelle » et imposante du réseau familial fait écran, elle masque notamment la régulation familiale des migrations transnationales par les femmes.

L'implication des femmes dans les migrations internationales favorise une relecture de leurs investissements dans des domaines traditionnels. Par exemple, les mobilisations qui font état du mariage sont à inclure dans les stratégies de passage des frontières c'est-à-dire que le mariage peut être considéré comme une opportunité de régularisation et d'insertion économique dans le pays d'accueil. En outre, il n'y a pas d'obligation d'alliances matrimoniales à l'intérieur du réseau dit « communautaire » : des mariages et des unions dites « mixtes », contractées par les femmes marocaines durant leurs parcours, intègrent désormais la famille transnationale¹³. Les femmes « qui restent », « qui partent », « qui sont parties » commercent avec les représentations sociales et familiales qu'elles renégocient à l'aune de configurations migratoires mondialisées dans lesquelles s'insèrent leurs proches. Les transformations sociales dans le pays d'origine font écho à l'intensification des migrations : les unes et les autres réinvestissent le champ migratoire qui relie leur localité d'origine aux membres de leurs réseaux divers en Europe. On observe alors un glissement des transactions des femmes vers le domaine des migrations inter-transnationales, dont leur participation directe au franchissement des frontières par-delà l'« inhospitalité européenne » (Escoffier, 2006). Ces stratégies féminines relèvent de stratégies migratoires qui favorisent essentiellement le dépassement d'un ordre institué, bien réel, celui des pouvoirs officiels. Leurs mobilisations parviennent à contourner voire dépasser les dispositifs modernes mis en place aux frontières des nations européennes, mais aussi à se mettre en phase avec toutes sortes de dispositifs institutionnels territorialisés basés sur la sédentarité. Les femmes négocient la circulation et la sédentarisation (provisoire) de leurs proches en opérant sur le mode de la superposition et de l'articulation au territoire (Tarrius, 1993).

La famille est une ressource particulièrement négociée par les femmes pour faire circuler des individus, leur faire traverser les frontières, les héberger, leur trouver un emploi, les replacer dans un autre segment familial, régulariser leurs situations, etc. Le renouvellement des informations, les opportunités d'emplois, de mobilités spatiales, économiques et sociales sont fortement « encastrés » dans le lien social

¹³ Cela concerne aussi les hommes marocains.

fort. De ce point de vue, l'autonomie se mesure surtout à la capacité à entretenir un réseau relationnel, mais aussi à se mobiliser pour d'autres. Il existe donc entre le Maroc et l'Europe des formations familiales qui débordent les frontières nationales. Dans ce cadre, les femmes participent activement à la recomposition de l'espace de la parenté, et à une « nouvelle géographie de l'unité familiale » (Le Gall, 2005). Les mobilisations des femmes font alliance.

Le degré d'implication des femmes dans la mobilité des migrant-e-s est variable. Leurs actions révèlent une tendance à favoriser leur parentèle c'est-à-dire à la matrilatéralité¹⁴. Les femmes usent de leur position centrale dans les échanges familiaux afin d'orienter les choix et les alliances en faveur de leur parentèle (hommes et femmes). Le privilège accordé à la lignée maternelle n'est évidemment pas étranger à la position centrale des femmes dans les échanges familiaux. C'est une façon –qui n'est pas nouvelle– de s'assurer des alliés-e-s dans leur cercle de parenté (Streiff-Feinart, 1998 ; Boukhobza, 2001).

La prééminence des femmes dans le réseau de parenté, mais aussi la dimension matrilatérale des relations familiales ne sont pas propres à la famille transnationale. Le système de parenté dans les « sociétés occidentales » connaît en théorie un type de filiation indifférencié, pourtant des travaux en sociologie de la famille montrent la tendance statistique en France chez les couples hétérosexuels en milieu urbain, surtout populaire, à privilégier aussi la lignée maternelle (Jonas, Le Pape, 2006). L'analyse des solidarités familiales révèle ainsi l'économie cachée de la parenté, précisément l'inégalité des échanges qui vont du couple vers la belle-famille (Décheaux, Herpin, 2004). Au détriment de la lignée masculine, c'est la lignée féminine qui est privilégiée, mais peu d'études portent sur les conséquences de ce biais matrilatéral (Jonas, Le Pape, 2006)¹⁵.

Ces choix de mobilisation des femmes, principalement dirigés vers leur parentèle, ont des effets directs sur la recomposition de la famille transnationale. Les femmes opèrent une sélection dans la migration qui entraîne, de l'intérieur des réseaux migratoires, une recomposition de ces derniers à leur avantage. Précisément à l'avantage des femmes qui se sont mobilisées en faveur de migrant-e-s aujourd'hui installé-e-s en Europe¹⁶. Ces femmes, en marquant favorablement des trajectoires individuelles, diversifient dans le même temps leurs propres appuis : ces appuis fonctionnent comme des ressources car les services rendus engagent un renforcement considérable des liens forts et généralement la réciprocité dans ces échanges. Ces relations familiales se recomposent dans un espace transnational, mais aussi pratiques et intéressées soient-elles, elles ont la vertu de ne pas séparer le principe de matérialité de ses dimensions symboliques. Ce qui fait réseau,

¹⁴ La tendance des femmes à entretenir des liens étroits avec leur lignée.

¹⁵ Les travaux qui traitent de la famille transnationale ou de la famille « immigrée » prennent en considération la parenté par alliance et favorisent une vue d'ensemble des rapports de parenté. Ils traitent, dans des mesures variables, des conséquences du biais matrilatéral. La mise en commun de ces champs disciplinaires pourrait s'avérer tout à fait heuristique pour l'analyse des stratégies familiales.

¹⁶ Si nous focalisons sur la construction des réseaux familiaux des femmes, elles développent des relations au-delà de ces cercles et se constituent ainsi des réseaux sociaux qui englobent leurs liens forts. Leurs réseaux ne se réduisent pas à la dimension matrilatérale de leurs liens familiaux, il y a aussi les amitiés, les milieux transnationaux d'interconnaissances, les « communautés de destin », les nouvelles connaissances nouées dans le/les pays traversés.

c'est qu'il existe des chaînes d'interactions réciproques initiées par les femmes. Derrière l'écran « réseaux migratoires », « chaînes migratoires » mais aussi « réseaux familiaux », se profilent des logiques de reconstruction/constitution de « réseaux d'allié-e-s » à l'échelle transnationale (réseau dans le réseau).

L'approche processuelle des migrations permet de mettre en perspective ces réseaux d'allié-e-s initiés par les femmes. Leurs mobilisations favorisent la possibilité de projeter des carrières migratoires. Les femmes migrantes s'appuient à la fois sur ce dispositif réticulaire d'allié-e-s et sur une mise en réseau généralisée.

4. Femmes migrantes « seules » à la recherche de nouvelles étapes

Stratégies individuelles et imbrication des réseaux

Au moins jusqu'à régularisation de leurs situations, les femmes construisent des parcours migratoires en étapes. Elles peuvent compter en particulier sur les segments de réseaux qui hébergent des femmes de leur parentèle. Elles parviennent à se construire de nouvelles étapes également en mobilisant des réseaux d'acteurs issus de leurs milieux transnationaux d'interconnaissances, de leurs réseaux personnels, ou en faisant appel à des réseaux de passeurs connus ou pas. Enfin, les femmes nouent de nouveaux liens durant la migration transnationale. La mobilisation de ces réseaux se conjugue avec des stratégies individuelles, notamment à travers la captation de rencontres opportunes lors de leurs activités quotidiennes.

Les rencontres opportunes sont de natures différentes. En premier lieu, cette captation se traduit par leurs capacités d'interpellation de personnes dont elles deviennent des origines communes au gré des parcours dans les espaces publics. Le rapprochement s'effectue systématiquement autour de la question suivante : « *tu es d'où ?* » ou « *tu viens d'où ?* », « *tu es Marocain-e ?* ». Les échanges qui suivent favorisent le partage d'expériences migratoires, et peuvent fonctionner comme de véritables cooptations qui débordent rapidement le critère de l'« origine commune ». En second lieu, et dans certains cas, les migrantes (ou candidates à la migration) usent de leurs capacités de séduction allant parfois jusqu'aux échanges « *économico-sexuels*¹⁷ » (Paola Tabet, 2004). Elles font un usage tactique de leur séduction et de leur compagnie comme moyens de s'assurer des mobilités, et de remplir leurs objectifs de migration. Ces relations alimentent des ressources matérielles, financières, morales qui se doublent, selon les perspectives des migrantes, d'une circulation de ressources informationnelles et/ou juridiques, ce qui est particulièrement visible chez les femmes en quête d'une régularisation¹⁸.

L'ensemble de ces éléments impacte favorablement leurs trajectoires de mobilités.

¹⁷ Ce concept désigne l'ensemble des relations sexuelles entre hommes et femmes impliquant une transaction économique. Ces échanges prennent des formes très différentes, mais il est possible de situer ces relations le long d'un continuum qui reconnaît les similitudes entre différents statuts des femmes (de la prostitution au mariage).

¹⁸ Ces relations se construisent autour d'arrangements tacites mais prégnants. Elles peuvent être épisodiques ou continues mais affichent généralement un caractère durable. Elles requièrent un investissement psychologique, social et n'excluent pas toujours les sentiments. Ces pratiques ne correspondent pas au travail sexuel, confusion faite fréquemment comme l'indique Paola Tabet (2009).

La régulation des parcours par étapes à l'initiative des femmes : des interactions triangulaires

La régulation des mobilités Sud/Nord se caractérise par des interactions triangulaires entre des femmes aux statuts variés au regard de la migration : celles qui restent (femmes de *là-bas*), celles qui partent (femmes migrantes « seules »), celles qui sont parties (femmes migrantes installées dans les anciens pays d'immigration en Europe, et relevant de la procédure du regroupement familial ; femmes migrantes « seules » plus récemment installées en Europe). L'ensemble de ces femmes négocie des points de chute durant la circulation-même ou lorsque l'avancée de la migrante est bloquée. De même, circulent entre elles des informations au sujet des opportunités de régularisation en Europe. L'intérêt porté à l'émigration féminine marocaine au début des années 2000, à partir de quelques communes rurales, a renseigné l'aspect collectif des mobilisations des femmes, et a écarté leur différenciation par le statut juridique ou le mode migratoire.

Tafsut, jeune femme célibataire de 23 ans, quitte en 2005 son douar en bordure des montagnes pour la traversée clandestine selon les modalités décrites plus haut. Au large des côtes d'Almeria, elle est récupérée par un *harraga-relais* à qui elle communique l'adresse d'une amie de sa mère installée en Espagne. La transaction financière de cette nouvelle étape s'effectuera au Maroc entre une personne mandatée par le passeur et la mère de Tafsut, Zina, une femme divorcée. Le passeur conduit alors Tafsut chez Kahina, l'amie de Zina. Cette dernière traduit ce lien comme un lien fort : « *Kahina est très proche de moi* ». Régularisée depuis peu, Kahina a elle-même migré en Espagne selon les mêmes modalités de passage que Tafsut. Cette dernière loge chez Kahina une dizaine de jours puis fait appel, de sa propre initiative, à un membre de son réseau personnel : un jeune homme ayant lui-même récemment migré, et avec qui elle entretenait épisodiquement une relation amoureuse au Maroc. Il vit en colocation avec d'autres migrants au nord de l'Espagne, non loin de la frontière franco-espagnole. D'un commun accord, il part chercher Tafsut qui se trouve dans une province du sud. D'après Zina, ce jeune homme souhaitait épouser sa fille avant même qu'elle ne quitte le Maroc.

« (...) un jeune homme qui voulait faire les papiers à ma fille, il m'a contacté et je lui ai dit : « *d'accord va la chercher* ». Il est en Espagne, il a ses papiers d'identité (...) il voulait déjà l'épouser quand elle était ici ».

Zina maintient une confusion délibérée entre mariage et « *faire les papiers* ». Dans les situations rencontrées, le mariage est réinvesti par les femmes à l'aune des opportunités migratoires. Il est négocié dans un continuum qui va du caractère juridique et purement instrumental du mariage dit « blanc » (catégorie juridique et administrative) à celui sincère et traditionnel du mariage dit « *de vérité* ». Le mariage, notamment instrumental, est appelé dans un premier temps « *mariage de vérité* » par les enquêtées. Il est discuté et argumenté selon des valeurs traditionnelles, notamment la promesse d'un projet familial. Les négociations autour du « mariage de vérité », entendu comme une stratégie de mobilité liée à la régularisation et dont personne n'est dupe, ne présagent toutefois pas de la suite de la relation, ni de sa durabilité. En outre, si les négociations autour du « mariage de vérité » échouent, il arrive que les femmes proposent plus explicitement un mariage instrumental et entrent dans de nouvelles transactions pour la fixation

du prix ou l'équivalence en valeur foncière. Elles négocient ainsi différentes dimensions du mariage mais aussi du passage vers l'Europe. Le « *mariage blanc de vérité* » caractérise la variabilité de ces relations et de leurs issues, il traduit un ensemble de situations exprimées par les enquêtées le long d'un continuum qui va du « mariage blanc » ou « arrangé » au « mariage de vérité ».

Le projet de mariage entre Tafsut et son nouveau compagnon de route capote rapidement, mais l'activation de ce contact permet à la jeune femme de continuer sa remontée vers le nord et de se rapprocher de la France où elle dispose d'un réseau familial plus dense.

« Il l'a donc emmenée et puis au bout d'un moment, ma fille ne voulait plus rester avec lui et elle est partie.

- Mais il l'a fait rentrer en France ?

- Non, il ne l'a pas emmenée en France, il l'a remontée à la frontière française (...). Et de là sa cousine maternelle est venue la chercher pour la France.

- Mais elle est restée combien de temps avec ce jeune homme ? »

- 13 jours en Espagne chez des amis à lui.... Donc elle est restée là-bas quelques jours »

Conjointement, Zina et Tafsut réactivent les contacts des membres de leur parenté côté français dans l'objectif d'un accueil : des femmes issues du regroupement familial des décennies 1980, l'une Hadda vivant dans les environs de Montpellier, l'autre Chama vers Toulouse, mais aussi Bahha, une descendante de l'immigration de la décennie 1970, aux alentours de Perpignan. Dans les cas rencontrés, les femmes activent plusieurs contacts en même temps afin d'optimiser leurs chances de repositionnement. Cela est possible à la condition d'entretenir un réseau transnational. Bahha avait déjà été mise au courant par Zina des étapes du parcours de Tafsut. Bahha explique ainsi les raisons pour lesquelles Zina l'a contactée :

« Écoute, d'une, c'est une cousine à moi et puis elle connaît mon caractère quand même ! Que je suis correcte. Elle va pas appeler mon père elle sait qu'il tient pas toujours parole, elle va pas appeler ma mère non plus, c'est pas de sa famille... (...) puis j'ai une fille de ma famille sans papiers donc, elle se dit aussi que j'ai des possibilités ».

Zina est la cousine de Bahha, elles entretiennent des liens, et cette dernière héberge une parente. Zina présume qu'elle a potentiellement de l'expérience en matière d'opportunités de régularisation. Bahha, partagée quant à une intervention possible, décide finalement de ne pas s'impliquer. Elle adopte une logique récurrente dans ces cas-là, celle du contournement, qui en outre favorise une certaine pérennité des relations familiales. Plus tard, Bahha fournira toutefois de nombreuses informations à Zina au sujet de certaines procédures administratives de régularisation. Finalement, c'est Hadda qui viendra chercher Tafsut au nord de l'Espagne. Elle restera quelques temps à Montpellier, mais des tensions apparaissant entre elle et les filles d'Hadda, Chama sera de nouveau sollicitée pour héberger Tafsut aux environs de Toulouse. Tafsut y fera la rencontre d'un jeune français chez qui elle s'installera avant de l'entraîner dans le sud de l'Espagne dans la province d'Almeria car, entre-temps, des connaissances de

son réseau marocain y font étape, comme elle auparavant. Tafsut cherche une opportunité de régularisation par des contrats de travail. En vain. Elle finira par obtenir la régularisation par le mariage (mixte) avec son compagnon. Tafsut est mariée, installée en France et elle a un enfant. Avec son conjoint, ils se rendent régulièrement au Maroc. Le foyer de Tafsut constituera ensuite une plateforme d'entrée familiale pour son frère aîné, sa sœur, et un point de chute pour sa cousine, tous sans-papiers. Après quelques années, tous ont régularisé leurs situations par la voie du mariage dans la même région. Ces chaînes migratoires sont marquées par une matrilatéralité discrète. Ces chaînes sont affectivement, mais aussi stratégiquement investies par les femmes car ces réseaux d'allié-e-s configurent des chaînes d'interactions réciproques porteuses d'autonomie. Les chaînes migratoires des femmes dépassent le seul cadre de leur initiation du regroupement familial¹⁹ déjà signalé dans les travaux sur les femmes marocaines (Oso-Casas, 2003).

Les femmes du « regroupement familial » et leur descendance s'impliquent dans la mobilité des migrantes. Ces dernières s'appuient durant leurs parcours sur une mise en réseau généralisée avant de devenir à leur tour des interlocutrices privilégiées de la mobilité. La régularisation de Tafsut sur le territoire français, justifiée par le mariage et la sédentarité, va paradoxalement créer une nouvelle jonction, fondamentale, avec son pays d'origine : la mobilité des membres de sa parentèle. Cette logique récurrente rejoint celle des femmes « immigrées » relevant du regroupement familial. Ces mobilisations font alliance. Les services rendus engagent un renforcement des liens forts dans l'espace du transnationalisme. Lorsque l'« officialité » offre peu d'alternatives, la « société des individus » (Elias, 1991) se met en mouvement, se reconfigure et mutualise des ressources internes.

Conclusion : des processus d'influences réciproques entre les formes historiques et contemporaines de la migration féminine marocaine

Si les migrantes sans-papiers s'inscrivent résolument dans le transnational, les femmes relevant du regroupement familial, parfois leur descendance, renforcent à leur tour cette inscription. La mobilité des femmes migrantes dites « seules » trouve un écho favorable dans la sédentarité des femmes installées rive nord de la Méditerranée. Ainsi la mobilité des unes, qui quittent leurs espaces d'origine, entre en complémentarité avec la sédentarité des autres qui les avaient déjà réinvestis. Ces dernières se sont saisies d'un mouvement migratoire qui allait en s'amplifiant et y ont pris une part grandissante. Leurs implications connaissent des degrés variables, mais on observe toujours des engagements et des mobilisations personnels qui s'orientent vers des personnes de leur parentèle. C'est une première rencontre entre ces deux logiques migratoires. Par ailleurs, les implications des femmes « du regroupement familial » dans les mobilités des migrantes sans-papiers leur suggèrent la vision d'espaces intermédiaires²⁰ comme autant de continuités : à travers leurs étapes, les migrantes sans-papiers permettent aux

¹⁹ Le conjoint est le rejoignant dans le cadre de la procédure administrative du regroupement familial.

²⁰ Les espaces intermédiaires renvoient ici aux villes européennes, lieux divers qui ont constitué des étapes dans la circulation des femmes migrantes.

autres femmes d'envisager de nouveaux espaces en Europe c'est-à-dire des lieux qu'on peut habiter, où on peut trouver du travail, des informations spécifiques, etc.

Les femmes migrantes sans-papiers construisent leurs parcours entre rencontres opportunes et mobilisation de leurs réseaux. Au terme de leurs parcours, elles engagent rapidement des actions favorisant en particulier la mobilité spatiale, économique et sociale, des membres de leurs parentèles là-bas et/ou vers l'Europe²¹. Et c'est précisément à partir de ce moment-là que leurs places se modifient dans le dispositif transnational et la configuration de ces chaînes relationnelles : elles possèdent un nouveau statut dans les réseaux migratoires transnationaux car on les reconnaît désormais, grâce à leurs expériences et à leurs nouvelles « sédentarités », comme des interlocutrices privilégiées de la mobilité²². En ce sens, elles rejoignent les femmes migrantes du regroupement familial et comme elles, font passer, font circuler. C'est la seconde rencontre entre ces deux logiques migratoires. Durant leurs intenses mobilités dans l'espace européen, les migrantes sans-papiers ont eu l'occasion de construire de nouvelles chaînes relationnelles qui viennent s'articuler aux plus anciennes. Ces chaînes sont mobilisées par ces femmes lorsqu'elles engagent d'autres membres de leurs réseaux dans les mobilités. La configuration de ces réseaux favorise la possibilité de projeter des carrières migratoires et renforce le lien entre ancrage et mobilité.

Ces femmes sont devenues sujets de leurs migrations. En investissant le champ migratoire, elles construisent des « réseaux d'allié-e-s » comportant des ressources à la fois personnelles et collectives. La régulation des dispersions familiales à l'initiative des femmes entraîne une recomposition des réseaux migratoires familiaux à leur avantage c'est-à-dire que des segments de réseaux apparaissent particulièrement redevables de leurs actions. Ces segments se fondent dans les réseaux familiaux transnationaux (mais aussi dans les réseaux migratoires de façon générale), et sont en capacité de s'en autonomiser sous l'influence des parentèles féminines. Le recours à ces ressources, à l'échelle transnationale, provoque l'irruption d'espaces d'autonomie à la fois individuels et collectifs : individuels parce que le recours à ces réseaux constitue d'abord une ressource personnelle à la faveur de ces femmes et c'est ce qui fait leur spécificité ; collectifs parce que ces réseaux comportent des ressources que les femmes peuvent, si elles le souhaitent, mettre à disposition d'autres membres de leurs réseaux.

Bibliographie

- Aderghal M., (2007), « L'émigration vers l'Espagne et la recomposition des territoires migratoires au Maroc », *Seminario las movilidades en el Mediterraneo occidental*, Universidad Granada.
- Aderghal M., Berriane M., (2014), « *Productions d'images sur l'Europe et aspirations migratoires des femmes en milieu rural et urbain. Considérations à partir des résultats de l'enquête et des entretiens menés dans le cadre du Projet Eumagine Maroc* », Conférence internationale organisée par l'université Euro-méditerranéenne de Fès et l'université d'Oxford : Migrations marocaines. Transformations, Transitions et Perspectives Futures. Fès, Maroc.

²¹ Ce qui constitue un facteur de perturbation des hiérarchies familiales.

²² L'univers des migrations produit des statuts sociaux informels et variés.

- Ait Ben Lmadani F., (2012), « Femmes et émigration marocaine », *Hommes et migrations*, n°1300, p. 96-103.
- Ambrosini M., (2008), « Séparées et réunies : familles migrantes et liens transnationaux », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 24, n°3, p. 79-106.
- Arab, C., (2010), « Emergence de circulations migratoires féminines des Marocaines vers de nouvelles destinations – l'Espagne et les Emirats Arabes Unis », *NAQD*, n°28, p. 179-200.
- Arab, C., Moujoud, N., (2018), « Le stigmate de « Marocaine » à Dubaï : les résistances des migrantes à l'épreuve de l'intersectionnalité », *Migrations Société*, n°173, p. 99-114.
- Baby-Collin V., et Razy E., (2011), « La famille transnationale dans tous ses états », *Autrepart*, n° 57-58, p. 7-22.
- Berriane M., et Lopez Garcia B., (dir.), (2004), Atlas de l'immigration marocaine en Espagne, en collaboration avec l'Université autonome de Madrid et en co-édition avec Bernabé Lopez Garcia.
- Bonnet J., et Bossard R., (1973), Aspect de l'émigration marocaine vers l'Europe, *Revue de Géographie du Maroc*, n°23-24, p. 5-50
- Boubakri H., et Mazzella S., (2011), « L'horizon transnational d'une famille tunisienne élargie », *Autrepart*, n°57-58, p. 111-126.
- Boubeker A., (2003), *Les mondes de l'ethnicité : la communauté d'expérience des héritiers de l'immigration maghrébine*, Paris : Balland, 362 p.
- Boukhobza N., (2001), « Dénouer les nœuds », *Terrain*, n°36, p.45-57
- Calogirou C., (1998), « Autour des usages sociaux du téléphone. Organisation et solidarités familiales dans les familles d'origine immigrée », *Migrants-Formation*, n°112, p 89-102.
- Camilleri, C., (1992), « Évolution des structures familiales chez les Maghrébins et les Portugais de France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 8, n°2, p. 133-146.
- Catarino C., et Morokvasic M., (2005), « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 21, n°1, p. 7-27.
- Cortès G., (2016), « Femmes et migrations : celles qui restent », *EchoGéo*, n° 37.
- Déchaux J-H., et Herpin N., (2004), « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et Statistique*, n°373.
- Elias N., (1991), *La société des individus*, Paris : Fayard
- Escoffier C., (2006), « Communauté d'itinérance et savoir-circuler des transmigrant-e-s au Maghreb », Th. Doct. Sociologie, Toulouse : Université Toulouse 2.
- Geiger M., (2005), « Les acteurs locaux et l'inclusion sociale des ouvriers agricoles marocains dans la province espagnole d'Almeria », *Migrations Société*, vol. 17, n°102, p. 215-233.
- Golub A., Morokvasic M., et Quiminal C., (1997), « Évolution de la production de connaissances sur les femmes immigrées en France et en Europe : quelques réflexions sur la recherche et les politiques publiques », *Migrations Société*, vol. 9, n°52, p.19-36
- Guerry L., (2009), « Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche », *Genre et Histoire*, n°5.
- Hily M-A., Berthomière W., et Mihaylova D., (2004), « La notion de réseaux sociaux en migration », *Hommes et Migrations*, n°1250.
- Jennan L., (1996), « L'évolution des structures socio-spatiales du Moyen-Atlas central: le cas du pays Amekla (Sefrou) », *Revue de Géographie Alpine*, 1996, Vol. 84, n°4, p. 61-74
- Jonas N., et Le Pape C., (2007), « Famille ou belle-famille ? La matrilatéralité des échanges au sein de la parenté », *Sociologies*, p. 1-20.

- Khachani M., Mghari M., (2006), *L'immigration marocaine en Espagne*, Rapport CARIM-AS, Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales. Notes d'analyse et de synthèse, module démographique et économique.
- Lacoste-Dujardin C., (1996 [1985]), *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat au Maghreb*, Paris : La Découverte.
- Lahbabi F., (2002), « L'immigration marocaine en Andalousie : vie sociale et mobilités économiques des sans-papiers dans la province d'Almería ». Thèse de Doctorat de sociologie, Université Toulouse 2.
- Le Bail H., Lieber M., et Ricordeau G., (2018), « Migrations par le mariage et intimités transnationales. Introduction », *Cahiers du Genre*, vol. 64, n° 1, p. 5-18.
- Le Gall J., (2005), « Familles transnationales : bilan des recherches et nouvelles perspectives », *Diversité urbaine*, vol. 5, n° 1, p. 29-42.
- Le Gall, J., (2002), « Le lien familial au cœur du quotidien transnational : les femmes shiites libanaises à Montréal », *Anthropologica*, vol. 44, n°1, p 69-82.
- Ma Mung E., (1999), « La dispersion comme ressource spatiale », *Cultures et conflits*, n° 33-34, p. 89-103. *Migrations*, n°1242, p. 71-82.
- Missaoui L. (1996), Transferts technologiques en milieu rural tunisien à l'initiative de migrants : trajectoires exemplaires et tendances générales, *Espaces et Sociétés*, n°87, p. 37-58
- Missaoui L., (1995), Généralisation du commerce transfrontalier : petit ici, notable là-bas, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 11, n°1, p.53-75
- Morokvasic M., (2010), « Des femmes au genre en migrations », *NAQD*, n°28, p. 35-54.
- Morokvasic M., (2011), « L' (in)visibilité continue », *Cahiers du Genre*, n°51, p. 25-47.
- Noin D., (1970), *La population rurale du Maroc*, Paris : PUF.
- Oso Casas L., (2003), « Les femmes et le droit des migrations : le cas de l'Espagne », *L'Année sociologique*, vol. 53, n° 1, p. 123-141.
- Ouali N., (2003), « Les Marocaines en Europe: diversification des profils migratoires », *Hommes et*
- Pugliese E., (2010), « Le modèle méditerranéen de l'immigration. Contexte, espace, périodisation, caractéristiques, stabilité », *Italies*, n°14, p. 15-32.
- Qacha F., (2010), « Migrations transnationales : rôles des femmes et des réseaux familiaux ». Thèse de Doctorat de sociologie, sous la direction d'A. Tarrius, Université Toulouse 2 Le Mirail, 606 p.
- Qacha F., (2010), « Réseaux de confiance au Maroc central », *Plein Droit*, n°84, p. 17-20.
- Qacha F., (2020), « La perspective transnationale en héritage : ancrage local et mobilités familiales », in Tarrius A., Missaoui L. et al, *Naissance d'un peuple européen nomade*, Perpignan : Trabucaire, p. 199- 213.
- Ramirez A., (1999), « La valeur du travail. L'insertion dans le marché du travail des immigrées marocaines en Espagne », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 2, n°15, p. 9-36.
- Simon G., (1995), *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris : PUF.
- Streiff-Fenart, J., (1999), « Construction d'un réseau de parenté transnational : une étude de cas d'immigrés tunisiens dans le sud de la France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 15, n° 3, p 45-61.
- Tabet P., (2004), *La grande arnaque : sexualité des femmes et échange économico-sexuel*, Paris : L'Harmattan.
- Taravella L., (1984), Les femmes migrantes : bibliographie analytique internationale (1965-1983), Paris : L'Harmattan.
- Tarrius A., (1993), « Territoires circulatoires et espaces urbains », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°52, p. 51-60.

- Tarrius A., (2010), « Territoires circulatoires et étapes urbaines des transmigrant(e)s », *Regards croisés sur l'économie*, n°8, p. 63-70.
- Truong TD., (1996), « Gender, international migration and social reproduction: implications for theory, policy, research and networking », *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 3, n° 1, p.27-51